

## Résumé

### Programme de baccalauréat en traduction professionnelle

Mai 2023

#### Description sommaire du programme

Le BTP est un programme de 90 crédits, offert à temps complet et à temps partiel, ayant pour objectif principal de former des traductrices et traducteurs professionnels, aptes à traduire des textes de types divers de l'anglais vers le français. Ce programme est reconnu par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ), ce qui donne accès aux titres de traductrice agréée ou traducteur agréé (trad.a.) et de terminologue agréée ou terminologue agréé (term.a.) Ce programme offre également la possibilité aux étudiantes et étudiants de faire trois stages coopératifs et d'accumuler ainsi l'équivalent d'une année d'expérience en traduction sur le marché du travail au terme de leurs études.

Les activités pédagogiques obligatoires, au nombre de 21 (63 crédits), visent à outiller les étudiantes et étudiants dans : 1) la maîtrise du français, 2) la connaissance approfondie de l'anglais, 3) la connaissance des outils informatiques d'aide à la traduction, 4) la connaissance de notions terminologiques, 5) les activités de traduction proprement dites (transfert linguistique), 6) l'acquisition de notions de traductologie et d'histoire de la traduction et 7) l'acquisition de notions de base en linguistique.

Les cours à option, au nombre de 7 (21 crédits), sont divisés en quatre blocs : 1) Traduction professionnelle (cours TRA et ANG), 2) Langue et culture françaises (cours ELC et LCR), 3) Langue et culture anglaises (cours ANG), 4) Rédaction et communication (cours COM). Il n'y a pas de contrainte par bloc : on peut répartir les crédits comme on le souhaite. Le programme compte aussi 2 cours (6 crédits) au choix.

L'inclusion, dans la fiche signalétique du programme, de cours d'anglais, de communication, d'études littéraires et de linguistique<sup>1</sup> montre que ce programme est bien intégré à la FLSH et, plus particulièrement, aux autres formations données au Département des arts, langues et littératures (DALL), de même qu'au Département de communication (DC), regroupés jusqu'en 2019 en un seul département, le Département des lettres et communications (DLC).

Les personnes ciblées par ce programme sont principalement détentrices d'un diplôme d'études collégiales ayant acquis un niveau avancé d'anglais. Ce programme attire en outre des étudiantes et étudiants ayant déjà des formations universitaires dans des disciplines connexes ou dans un autre domaine (les sciences ou le droit, par exemple), ce qui leur permet potentiellement par la suite d'offrir leurs services comme traductrice ou traducteur dans cette spécialité.

L'OTTIAQ a reconnu dès le départ, en 2009, le BTP parmi les diplômes donnant ouverture au permis de traductrice ou traducteur agréé, grâce à l'inclusion d'au moins 30 crédits de transfert linguistique et de

<sup>1</sup> Soit, dans l'ordre, des cours de sigles ANG, COM, ELC et LCR.

15 crédits d'activités connexes à la traduction, exigence dont il sera question dans les pages suivantes. (Quant au titre de terminologue agréé ou terminologue agréée, il est obtenu au moyen de deux cours de 3 crédits dans la fiche signalétique; à noter que la formation en interprétation n'est pas offerte à l'UdeS.) L'OTTIAQ reconnaissait également l'ensemble des trois stages coopératifs de quatre mois comme équivalent à l'une des deux années d'expérience requises pour l'obtention du titre réservé de traductrice agréée ou traducteur agréé. Cette exigence a depuis été remplacée par un programme de mentorat, qui a été intégré à la formation comme cours à option en 2019, et qui le sera comme cours obligatoire dans les années à venir, en vertu d'un changement de règlement entériné par l'Office des professions du Québec selon lequel l'agrément peut désormais être accordé sur présentation du diplôme.

Bien que le BTP se spécialise dans la traduction de l'anglais au français, il comprend également un cours obligatoire et des cours à option de traduction vers l'anglais. Une diplômée ou un diplômé de ce programme qui souhaiterait obtenir l'agrément de l'OTTIAQ dans une autre combinaison de langues (de l'espagnol au français, par exemple) doit satisfaire à des conditions supplémentaires.

Dans le cadre du parcours régulier, l'étudiante ou l'étudiant qui commence ses études au trimestre d'automne obtient les 90 crédits du programme en trois ans, à raison de deux trimestres d'études par année (l'automne et l'hiver). Quant au parcours coop, il fait alterner les trimestres d'étude et de stage à partir du trimestre d'hiver de la deuxième année. Les 90 crédits sont donc obtenus au terme du trimestre d'automne de la 4<sup>e</sup> année.

***Les objectifs généraux de la formation :***

Former des professionnelles et professionnels de la traduction de l'anglais au français aptes à traduire des textes de genres et de domaines variés, à utiliser des outils informatiques spécialisés et à prendre en compte la dimension culturelle de l'activité de traduction.

***Les objectifs spécifiques de la formation permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :***

- de traduire des textes, principalement de l'anglais au français;
- d'acquérir des compétences en rédaction;
- d'acquérir des compétences en révision de textes traduits vers le français;
- d'acquérir des connaissances théoriques et historiques sur la langue française;
- d'analyser de manière approfondie des textes anglais;
- d'exploiter les ressources informatiques utilisées en traduction;
- de tenir compte de la dimension culturelle dans l'analyse du texte de départ et dans son transfert en langue d'arrivée;
- d'avoir accès aux titres de traductrice agréée ou de traducteur agréé et de terminologue agréée ou de terminologue agréé décernés par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) après avoir satisfait aux exigences de ce dernier. Le programme a été conçu de façon à respecter les critères d'agrément établis par l'OTTIAQ.

## Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique du programme du baccalauréat en traduction professionnelle (BTP) respecte la démarche normalement attendue selon le processus d'évaluation périodique.

La composition du comité d'évaluation de programmes (CEP) est conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Tableau 1).

**Tableau 1 : Composition du comité d'évaluation de programme**

Noms	Titre et rôle dans le CEP
Éric Côté	Étudiant à la maîtrise, diplômé au baccalauréat en traduction professionnelle
Nicole Côté	Professeure de traduction et de traductologie et coprésidente du CEP (à partir d'octobre 2021)
Audrey Couture	Étudiante au baccalauréat en traduction professionnelle
Héloïse Duhaime	Coprésidente du CEP et responsable du bac, chargée de cours à forfait
Malorie Gélinas	Conseillère pédagogique au SEPP
Patricia Godbout	Coprésidente du CEP (jusqu'en septembre 2021) et professeure associée de traduction et de traductologie
Benoit Huberdeau	Conseiller au Service des stages et du développement professionnel (SSDP)
René Lemieux	Professeur de traduction et de traductologie
Anne-Marie Taravella	Chargée de cours en traduction
Nadine Vincent	Professeure de communication (extérieure au programme et au département)

Le rapport a reçu l'approbation de la direction facultaire avant la visite d'expertise. Par la suite, le rapport a été déposé au conseil de la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH). À la suite de l'approbation de celui-ci par le conseil de faculté, le rapport d'autoévaluation a été envoyé au SEPP.

Le CCE a reçu tous les documents nécessaires à l'examen du dossier. Ainsi, le dossier était composé du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, des rapports des personnes expertes externes et du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations.

## Contexte

Les premiers cours de traduction à l'UdeS ont été donnés dans le cadre des programmes de premier cycle en études anglaises à partir des années 1960. Le tout premier cours de stylistique comparée du français et de l'anglais fut offert au premier cycle durant l'année universitaire 1967-1968. Il s'agissait d'un cours de 6 crédits qui, en 1971, a été scindé en deux cours de trois crédits. En 1976-1977 s'ajoute un cours de traduction littéraire du français vers l'anglais. Des cours pratiques connexes à l'activité de traduction font également partie du cheminement rédaction-recherche, créé en 1978 au baccalauréat en études françaises : cours sur les anglicismes, cours d'anglais instrumental visant à améliorer la connaissance passive de l'anglais et atelier de traduction (anglais-français).

L'UdeS a reçu l'autorisation du ministère de l'Éducation du Québec d'offrir le BTP dans une lettre datée du 15 juin 2009. Le projet de programme avait été soumis par l'Université en décembre 2008. La première

cohorte a été accueillie en septembre 2009. Ce programme venait remplacer le cheminement en traduction professionnelle, offert dans le cadre du baccalauréat multidisciplinaire, implanté à partir de septembre 2004. Le recteur de l'époque, Bruno-Marie Béchar, s'était montré favorable à la création d'un baccalauréat en traduction, et voyait à juste titre comme un incubateur le cheminement en traduction professionnelle. C'est ainsi qu'un poste de professeur a alors été dédié à ce programme, comblé en 2004 par Patricia Godbout, qui était chargée de cours à forfait, responsable du certificat et de la mineure en traduction, depuis 1994. La mineure en traduction avait été créée en 1989 et le certificat en 1990. Une deuxième professeure, Nicole Côté, est embauchée en juin 2010. Un troisième professeur rattaché au programme, René Lemieux, est entré en poste en août 2018. Rappelons que ces trois professeurs sont également rattachés aux programmes d'études supérieures en littérature canadienne comparée, particulièrement au cheminement en traduction littéraire et traductologie offert à la maîtrise (depuis 2014). Depuis 2008, un poste de chargée de cours à forfait est également affecté au programme. Au fil des ans, ce poste a été occupé tour à tour par Shirley Fortier et Héroïse Duhaime.

Depuis 2009, la fiche signalétique n'a pas subi de modifications majeures, mais a connu divers ajustements. Dans les conditions particulières d'admission, le passage concernant l'exigence d'un niveau d'anglais avancé a, par exemple, été quelques fois retouché et reformulé, selon les « objectifs et standards » en vigueur dans les cégeps et les procédures liées au test de classement en anglais administré par la FLSH. Par ailleurs, dans cette même section, on a vu disparaître la mention du test de grammaire en 2010, aboli à l'époque dans tout le Département des lettres et communications.

La modification la plus importante quant à la structure du programme est l'ouverture des admissions à l'hiver, faite en avril 2014, qui venait répondre à un besoin, puisque des candidates et candidats de l'hiver s'inscrivaient de toute façon au certificat pour être ensuite admis au baccalauréat à l'automne. Cette modification a entraîné l'ajout d'une nouvelle séquence de régime coopératif.

Les ajustements les plus courants touchent principalement les blocs de cours à option, en fonction des créations de nouveaux cours et des changements apportés aux programmes dont ils sont tirés (cours ANG, ELC, LCR; cours CRM resiglés COM en 2015, à la suite d'une refonte des programmes de communication).

Quelques cours à option TRA ont été créés, dont certains visent à mieux préparer les étudiantes et les étudiants à l'exercice de la profession, comme :

- TRA414 Contextes de la traduction professionnelle (cours créé en mai 2012);
- TRA605 Atelier de traduction II (activité tutorale créée en décembre 2011, comme prolongement de TRA604).

Dans le même esprit, un cours à option a été créé plus récemment, soit après la période 2009-2019 faisant l'objet de la présente évaluation :

- TRA416 Gestion de projets de traduction (création du cours en février 2020, offert à l'été 2020).

D'autres cours à option ont été créés, eux aussi après la période visée, dans le but de mieux préparer les étudiantes et étudiants souhaitant se diriger vers la maîtrise, ce qui a d'ailleurs été ciblé comme un des enjeux de la présente autoévaluation :

- TRA606 Programme de lecture : traductologie (créé en mars 2019, offert chaque session depuis 2020 comme activité tutorale);
- TRA333 Adaptation et créativité en traduction (offert pour la première fois à l'été 2020), dans le sillage des cours TRA317 Doublage au cinéma et TRA 318 Sous-titrage au cinéma, créés en 2011 et 2012;
- TRA322 Traduction des littératures autochtones (offert pour la première fois à l'été 2021).

Par ailleurs, les contenus de cours ont été périodiquement ajustés et bonifiés grâce aux discussions en comité de programme. Par exemple, les contenus des deux cours de terminologie ont été ajustés pour mieux s'arrimer : TRA100 Traduction et documentation et TRA300 Terminologie et traduction spécialisée. De même, les deux cours d'informatique, TRA111 Informatique fonctionnelle et traduction et TRA 211 Traductique, ont adapté leurs contenus respectifs pour intégrer davantage de matière et de pratique, et améliorer leur arrimage.

Les contenus des Ateliers de traduction I et II (activités tutorales TRA604 et TRA605) ont aussi varié au fil des années, mais en conservant toujours une orientation pratique et professionnelle. Les ateliers offrent en fait trois options : collaboration avec des OBNL, principalement dans le domaine de l'environnement; programme de stages en partenariat avec le Bureau de la traduction, en 2012-2014, remplacé par le programme de formation collaborative avec le Bureau de la traduction en 2019; puis, aussi depuis 2019, mentorat avec l'OTTIAQ.

### La visite des experts (mars 2022)

La visite d'expertise a eu lieu les 16 et 17 mars 2022 en présentiel. Les parties prenantes du programme (le comité d'évaluation, le corps enseignant, des personnes étudiantes) ont eu la chance de rencontrer M<sup>me</sup> Judith Woodsworth de l'Université Concordia et M. Éric Poirier de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les rapports des personnes expertes confirment la pertinence et la qualité du programme. Plus étoffé, l'un des deux rapports offre plusieurs pistes de solutions et bonifie la pertinence scientifique. Les deux rapports ont confirmé les points faibles relevés dans l'autoévaluation. Les membres du CCE sont d'avis que leurs nombreuses recommandations permettront d'améliorer la qualité du programme.

### Le rapport final d'évaluation

À la lumière des diagnostics de pertinence et de qualité effectués dans le rapport d'autoévaluation et en tenant compte des avis d'expertise externe, le CEP formule sept recommandations concernant le programme en traduction professionnelle :

- R. 1 :** Redéfinir la structure du programme.
- R. 2 :** Valoriser le rôle de la traduction-traductologie comme vecteur de culture.
- R. 3 :** Intégrer un mentorat ou un stage pratique obligatoire, à la demande de l'OTTIAQ.
- R. 4 :** Intégrer davantage les outils technologiques à la formation.

**R. 5 :** Faire des représentations auprès de la direction départementale afin d'accroître les ressources humaines dédiées au programme.

**R. 6 :** Réquisitionner l'ajout de ressources matérielles.

**R. 7 :** Augmenter la visibilité du programme.

### Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté des lettres et sciences humaines lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en février 2023. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ces programmes respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en traduction professionnelle ainsi que le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) qui a adopté l'évaluation périodique et ses conclusions lors de sa séance du 19 avril 2023.

Lors de sa réunion du 3 mai 2023, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en traduction professionnelle.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes